



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 03/12/2021

### **Sécurité publique : interdiction de manifestation sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal le samedi 4 décembre 2021**

Le traditionnel défilé de la Saint-Nicolas sera organisé ce samedi 4 décembre dans les rues du centre-ville d'Épinal. Cet évènement accueille entre 20 000 et 40 000 spectateurs.

À cette fréquentation très importante s'ajoutent la fréquentation commerciale habituelle et celle liée aux animations et festivités de fin d'année telles que le marché de Noël.

L'affluence attendue rendra dès lors très difficile la sécurisation par les forces de l'ordre d'un cortège déclaré ou non de manifestants.

C'est pourquoi, Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé d'interdire les manifestations et les rassemblements revendicatifs sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal, **le samedi 4 décembre 2021 prochain de 12h à 20h**.

Et ce, afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et garantir la sécurité des personnes et des biens.

Les manifestants qui ne respecteraient pas le périmètre d'interdiction s'exposent à une contravention de la quatrième classe d'un montant de 135 € (article R644-4 du code pénal) et les organisateurs à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (article R431-9 du code pénal).

Rappelons enfin que, par arrêté du 26 novembre dernier, le port du masque est obligatoire lors de tous rassemblements et notamment ceux liés aux festivités de Noël et de la Saint-Nicolas, y compris sur les marchés de Noël.

Face à la recrudescence du virus, le préfet appelle à la responsabilité de chacun pour veiller au strict respect des gestes barrières.

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

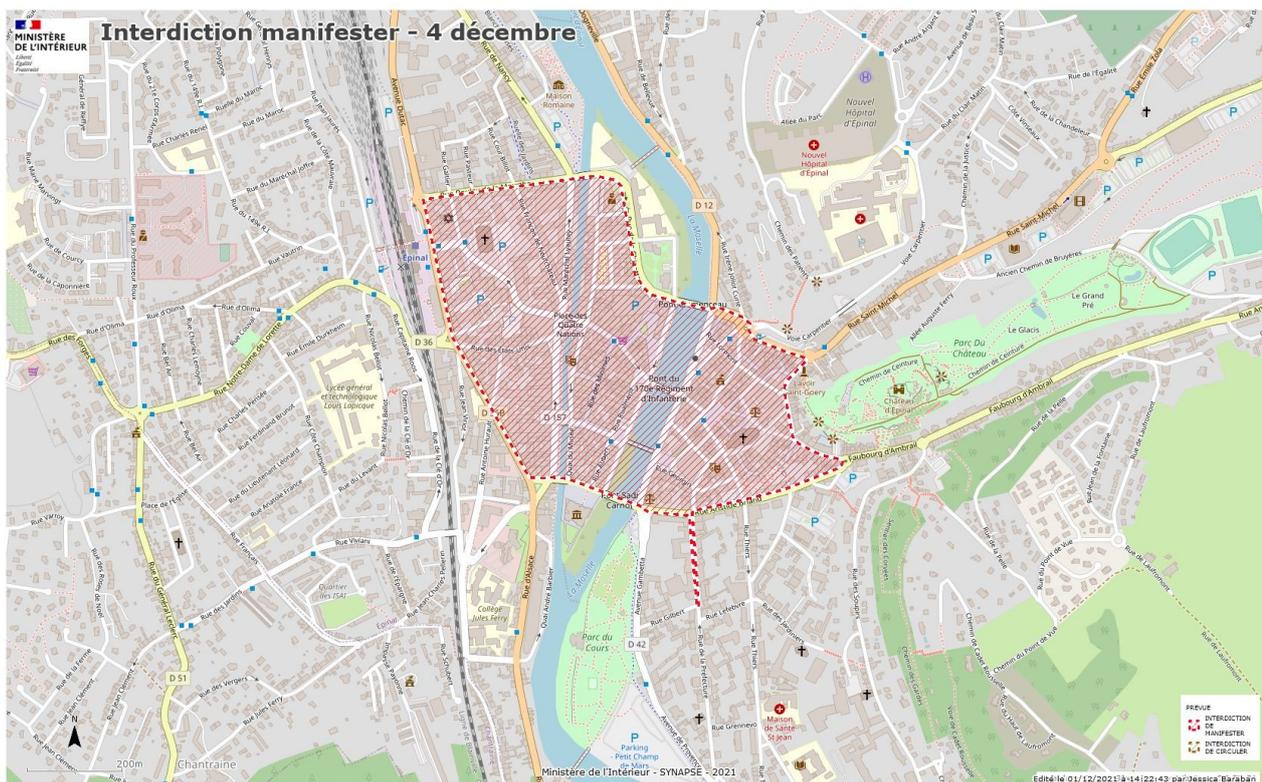
Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex



## Rues de la ville d'Épinal matérialisant le périmètre interdit à manifestation 4 décembre 2021

Place Foch,  
Pont Sadi Carnot,  
Rue Georges de la Tour,  
Pont de la Xatte,  
Place Emile Stein,  
Rue Victor Hugo,  
Place Baudouin,  
Avenue du Général de Gaulle,  
Rue Boulay de la Meurthe,  
Pont Léopold,  
Rue de la Chipotte,  
Pont Clémenceau,  
Quai du Colonel Sérot (entre le pont Clémenceau et la rue Irène Joliot Curie),  
Rue Irène Joliot Curie,  
Place des Vieux Moulins,  
Rue Entre les Deux Portes,  
Rue de la Maix,  
Rue d'Ambrail,  
Rue Aristide Briand,  
Rue du Pasteur Boegner,  
Rue de la Préfecture (uniquement pour la portion comprise entre la rue du Pasteur Boegner et l'intersection des rues Lefebvre et Gilbert)



Ces rues ne sont pas incluses dans le périmètre d'interdiction, à l'exception de la rue de la Préfecture (uniquement pour la portion comprise entre la rue du Pasteur Boegner et l'intersection des rues Lefebvre et Gilbert) qui est interdite à toute manifestation.

**Cabinet**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

